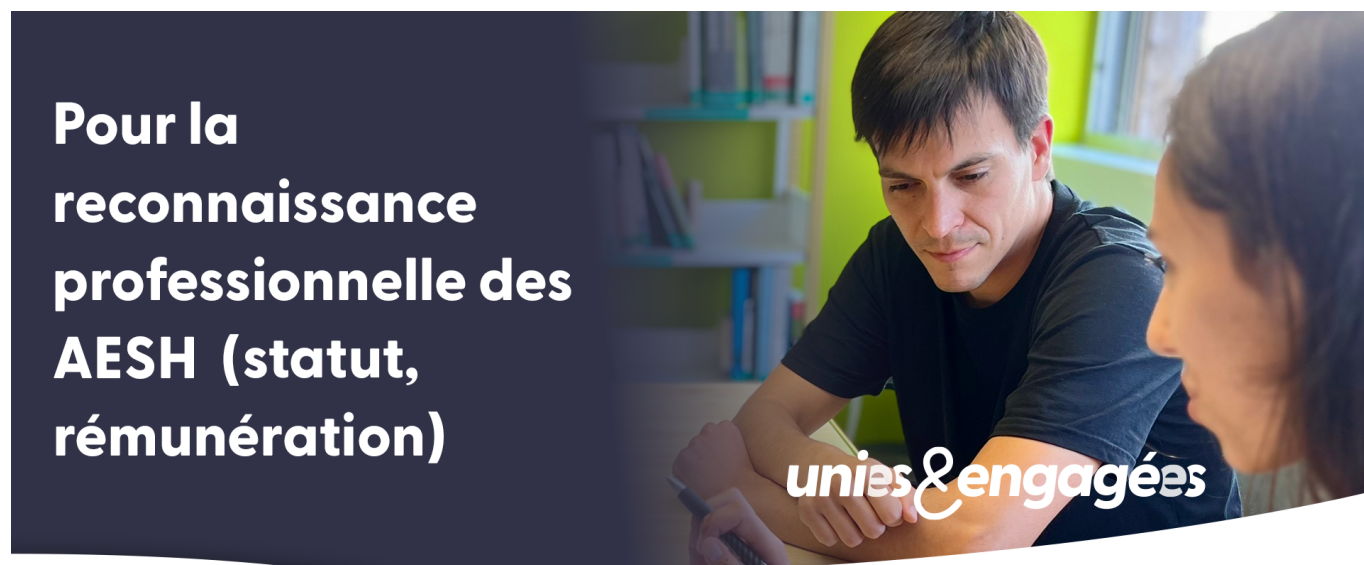


# Les slogans en actes #2 : AESH



Élections Professionnelles 2022

**ENTRE LES 1<sup>er</sup> ET 8 DÉCEMBRE**  
votez et faites voter  
pour *l'élan commun* !

*l'élan commun*

**cgt**  
AGRI

**SNETAP**  
AGRI

**SNUit am**  
AGRI

**Sud**  
AGRI

**POUR** le service public et ses agent-e-s  
la transformation sociale et environnementale

**Ce que nous avons déjà gagné pour les AESH de l'enseignement agricole public**

Par nos mobilisations, par nos rencontres bilatérales avec la DGER et le SRH, pour nos propositions lors des groupes de travail, les organisations syndicales de l'Elan Commun ont pu obtenir ENFIN :

-> des contrats de 3 ans

-> un temps de travail sur 36 semaines

-> de faire respecter les missions des AESH (l'inclusion rien

que l'inclusion)

-> la mise en place d'une régularisation avec un effet rétroactif depuis 2020 concernant la non application

-> la prise en compte des années de CAE-CUI-AVS dans le calcul de l'ancienneté

-> l'application des textes réglementaires concernant l'accompagnement mutualisé (refus absolu de mise en place d'un forfait pour déterminer l'accompagnement d'un élève-étudiant à besoin particulier-Le temps est déterminé par l'équipe éducative et la famille)

-> la résolution de situations individuelles notamment en Normandie, Occitanie, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône Alpes, Hauts de France...

**Mais la grande précarité demeure, le montant des rémunérations demeure indigent. Pour contrer cela et porter la création d'un vrai métier, reconnu et correctement rémunéré l'élan commun revendique, porte et défendra durant le mandat :**

-> la création de postes de catégorie B pour les AESH avec la rémunération liée

-> l'affectation en établissement

-> l'accès à des emplois à temps complet organisés sur des obligations réglementaires de service hebdomadaire incluant des temps d'accompagnement, des temps de concertation avec l'ensemble des membres des équipes pluriprofessionnelles, des temps de formation continue

-> L'amélioration des offres de formation par le biais de stages avec des équipes pluridisciplinaires du secteur du handicap et des temps de formation continue partagés avec les enseignant.e.s

**Dans l'attente de la création du statut d'AESH de catégorie B, l'Elan Commun revendique l'amélioration de la rémunération des accompagnant.e.s : rehaussement de l'indice plancher de la grille indiciaire de rémunération ; – élargissement de l'espace indiciaire de la grille de rémunération permettant un rythme d'avancement avec une réelle progression de la rémunération ; versement de la prime d'équipement informatique.**